

présente des avantages, même dans le domaine de l'hospitalisation. Si l'on compare un hôpital de 12 ou 24 lits à un hôpital plus grand à Montréal, Edmonton ou Calgary qui offre des services extrêmement variés, il est certain que ce dernier va coûter plus cher. De toute évidence, le coût par habitant des plus grands hôpitaux sera plus élevé que celui des petits hôpitaux locaux qui fournissent un excellent service, très efficace, mais néanmoins limité. Les provinces ont accepté la formule de financement global sous réserve qu'il n'y ait pas de réduction du montant total.

Nous en arrivons alors à l'étape suivante, le projet de loi C-12. Il va plus loin—le financement sera fixé de façon unilatérale par le gouvernement fédéral.

Revenons un peu sur l'enchaînement des événements. Tout d'abord, il y avait un accord. Après tout, la santé et les hôpitaux relèvent de la compétence provinciale en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Par conséquent, le gouvernement fédéral a dû conclure un accord avec les provinces pour pouvoir entrer dans ce domaine; c'était une procédure parfaitement normale. Une fois le système assez bien rodé, le gouvernement a proposé le financement global, qui lui permettait de réduire graduellement le montant d'argent qu'il versait aux provinces pour les différents postes de dépenses. Cela devint plutôt embarrassant pour beaucoup de provinces, peut-être toutes. Nous en arrivons maintenant à l'étape suivante, celle où le gouvernement fédéral s'arroge tous les droits et décide, unilatéralement, combien d'argent il allouera au financement du régime de santé.

Je ne suis pas juriste, mais le gouvernement fédéral semble, d'après moi, se servir d'une mesure législative pour lancer un programme qui ne relève pas réellement de sa compétence. Je doute que les accords d'avant 1977 aient donné au gouvernement fédéral le droit universel, à perpétuité, de s'occuper de la santé. L'accord a été modifié. Nous sommes ensuite passés au financement global, assorti de certaines réductions, supportables peut-être, mais réductions tout de même. Maintenant, sept ans plus tard, nous avons un projet de loi en vertu duquel le gouvernement fédéral s'approprie le contrôle.

Le gouvernement en a-t-il le droit? Je voudrais bien qu'on soumette la question à la Cour suprême du Canada, car je ne pense pas qu'il ait le droit de faire ce qu'il propose dans ce projet de loi. S'il décide, pour des raisons morales, qu'il veut verser telle ou telle somme, c'est parfaitement admissible, mais dans ce cas il s'approprie des compétences. Ou bien les provinces acceptent ce fait et l'approuvent ou bien elles s'y résignent tout en le désapprouvant de peur d'être pénalisées. En conséquence, les gouvernements provinciaux deviennent responsables auprès du gouvernement fédéral et non auprès de leurs électeurs. C'est donc antidémocratique.

Lorsque le Canada a été constitué, le gouvernement fédéral était une création des provinces. Il devrait donc être responsable devant elles. Pourtant, maintenant, les provinces sont responsables devant le gouvernement fédéral alors que dans une bonne démocratie elles devraient l'être devant l'électorat.

Je me souviens vaguement d'une histoire que j'ai lue à l'école, quand j'étais jeune, au sujet d'un Arabe et d'un chameau. Je pense qu'elle s'applique très bien ici. L'Arabe était dans sa tente, lorsqu'une tempête et un brusque refroidissement survinrent. Il était bien au chaud, et le chameau est venu lui dire: «Il fait froid ici, il y a beaucoup de vent. Est-ce que je pourrais mettre ma tête dans ta tente?» L'Arabe lui dit:

Financement des programmes établis

«D'accord, il y a assez de place pour ta tête». Quelques minutes plus tard, le chameau disait: «Patron, je commence à avoir froid aux épaules, le vent est intolérable. Ça ne vous ferait rien que je rentre mes épaules dans la tente?» L'Arabe répondit: «Non, ça va, tu peux rentrer les épaules». Puis, bientôt, le chameau avait froid à la partie arrière de son anatomie. Le chameau demanda ensuite à son patron s'il pouvait entrer les membres postérieurs. Celui-ci réfléchit un instant et dit que cela devrait aller. Quelques minutes plus tard, le chameau dit que tous son corps, sauf la queue, était entré et qu'il ferait aussi bien d'entrer le reste du corps dans la tente. Il entra tout le corps dans la tente et poussa l'Arabe dehors. Il n'y avait pas place pour eux deux.

• (1640)

C'est un peu ce qui se passe dans ce cas-ci. Tout d'abord, le gouvernement fédéral entre la tête, puis les épaules, puis le postérieur, et maintenant il entre tout le corps. Les provinces seront poussées dehors ou pénalisées.

Je n'aime pas la surfacturation. Je voudrais que ce ne soit pas nécessaire. Si le gouvernement continuait à payer la moitié des frais médicaux, comme il l'avait convenu au début du régime d'assurance-maladie, la surfacturation ne serait pas nécessaire. Les médecins pourraient recevoir des honoraires raisonnables.

L'idée que nos spécialistes émigrent ne me plaît pas. Tout le pays en souffrira. Il nous faut les meilleurs médecins, chirurgiens et psychologues. Nous pouvons les garder en les motivant grâce à un bon niveau de vie. Si nous les poussons à émigrer, nous en souffrirons tous. Il nous faut des médecins et des chirurgiens de tout premier plan. Nous voulons qu'ils soient heureux.

Je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) pourquoi le gouvernement fédéral fait payer le double aux Albertains. Le ministre a déclaré publiquement que les provinces doivent suivre le règlement du gouvernement fédéral. Malgré l'acte de l'Amérique du Nord britannique, si les provinces ne respectent pas les règles, elles seront pénalisées. Le gouvernement fédéral gardera l'argent versé par les Albertains. C'est là qu'il a été chercher l'argent. Cet argent venait de l'Alberta. Le gouvernement fédéral prétend qu'il conservera l'argent et le gouvernement de l'Alberta devra doubler la facture pour compenser la différence. C'est tout aussi mauvais, sinon pire, que la double facturation par les médecins. Je n'aime pas non plus la double facturation, mais c'est ce que le gouvernement fédéral impose aux Albertains et aux habitants des autres provinces qui ont du mal à couvrir les frais médicaux. En faisant payer les riches, ceux qui peuvent payer, les médecins aident les provinces. Qu'il s'agisse de double facturation, d'impôts ou d'assurance, ce sont les nantis qui devront payer.

Ainsi, en Alberta, les assistés sociaux ne paient rien. Les médecins ne doublent pas leur facture. Ceux dont le revenu est inférieur à un certain montant ne doivent pas payer une double facture chez le médecin. Les retraités ne doivent pas payer le double. C'est un des avantages d'un régime d'assurance. Grâce à la fiscalité, toutes les personnes admissibles devraient payer des impôts. Les gagne-petit n'auraient vraisemblablement pas à payer, ce qui n'est que juste.

Ce qui me contrarie, c'est que le gouvernement fédéral reprend unilatéralement à son compte les services de santé. Il